

NEGEV®

Blé • Orge • Seigle • Avoine

Composition	fludioxonil 50 g/L (4,8 % p/p) + tébuconazole 10 g/L (1,0 % p/p)
Formulation	Suspension concentrée pour traitement de semences (FS)
A.M.M.	n° 2160064

DESCRIPTIF DU PRODUIT

NEGEV® est un traitement de semences fongicide triple action (contact, pénétrant et systémique) contenant 50 g/L de fludioxonil (groupe FRAC E2) et 10 g/L de tébuconazole (groupe FRAC G1). La complémentarité des deux matières actives permet le contrôle de très nombreuses maladies des semences de céréales à paille responsables des fontes des semis et de maladies de l'épi telles que les charbons et la carie.

Usages autorisés

NEGEV® est autorisé uniquement pour le traitement des semences en station industrielle fixe ou en station mobile (traitement à façon).

Usages autorisés	Cultures	Cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte
Blé*Trt Sem.*Champignons autre que pythiacées	Blé, Triticale, Epeautre	Charbon nu, Charbon foliaire, Caries, Fusarioses (<i>Microdochium</i> spp. & <i>Fusarium</i> spp.), Septoriose	0,1 L/q	1 / an	DAR F
Orge*Trt Sem.*Champignons autre que pythiacées	Orge	Charbon nu, Charbon couvert de l'orge, Fusarioses (<i>Microdochium</i> spp. & <i>Fusarium</i> spp.), Helminthosporioses (<i>D. gramineum</i> & <i>D.</i> <i>teres</i>)	0,1 L/q	1 / an	DAR F
Seigle*Trt Sem.*Champignons autre que pythiacées	Seigle	Charbon foliaire, Fusarioses (<i>Microdochium</i> spp. & <i>Fusarium</i> spp.)	0,1 L/q	1 / an	DAR F
Avoine*Trt Sem.*Champignons autre que pythiacées	Avoine	Charbon nu, Charbon couvert de l'orge, Fusarioses (<i>Microdochium</i> spp. & <i>Fusarium</i> spp.)	0,1 L/q	1 / an	DAR F

DAR F : Délai Avant Récolte couvert par le stade d'application (traitement de semences).

Les Limites Maximales de Résidus (LMR), définies au niveau de l'Union Européenne, sont consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>.

CERTIS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages en vigueur.

Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Précautions

- Avant toute utilisation du produit **NEGEV®**, s'assurer que les semences ont été au préalable parfaitement nettoyées, triées et dépoussiérées afin d'optimiser l'application et la tenue du produit sur les semences. S'assurer que l'humidité des semences est inférieure à 16%. Ne pas traiter des semences ayant une faible faculté germinative.
- Utiliser un matériel de traitement de semences professionnel et bien réglé afin d'assurer une répartition régulière du produit sur la semence. **NEGEV®** s'utilise impérativement dans des appareils professionnels destinés à l'application de produits de protection de semences.
- Porter les Équipements de Protection Individuelle (EPI) requis et détaillés dans le paragraphe correspondant.
- Ne pas utiliser les semences traitées pour la consommation humaine ou animale.
- Les semences traitées doivent être semées au cours de la saison d'achat.

Préparation de la bouillie et traitement

Pour un traitement de qualité et une couverture régulière de la semence, adapter le volume de bouillie en fonction du matériel d'application et des caractéristiques de la semence (espèce, PMG). Il est conseillé de réaliser un test préalable afin d'ajuster le volume d'eau. En règle générale, ce volume d'eau varie de 0,8 à 1,5 L/q de semences.

La préparation de la bouillie doit être réalisée selon les modalités suivantes :

- Agiter le contenu de l'emballage pour homogénéiser le produit avant emploi.
- Introduire dans la cuve de préparation, 50% du volume d'eau nécessaire (suivant la quantité de semences à protéger et le volume de bouillie choisi pour l'application).
- Démarrer l'agitation dans la cuve puis ajouter la quantité de **NEGEV®** souhaitée. Ajouter l'adjuvant de bouillie et/ou colorant et ATAS (optionnel) en respectant les ordres d'incorporation selon les recommandations d'emploi de chacun des produits.
- Compléter avec le volume d'eau nécessaire jusqu'à l'obtention du volume de bouillie souhaité.
- Lorsque le mélange est homogène, l'application peut commencer en maintenant l'agitation constante mais modérée pour ne pas générer de bulles dans la bouillie.

En fin de journée, ou à l'occasion d'arrêts supérieurs à 6 heures, vidanger les circuits. Pour les arrêts de durée plus courte, maintenir simplement l'agitation.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels. Il est recommandé de ne pas stocker une bouillie contenant un mélange de spécialités.

En cas d'utilisation en mélange avec un autre produit, il est obligatoire de réaliser un test préalable pour vérifier la compatibilité physique et biologique selon les conditions particulières de l'exploitation. Notre société décline toute responsabilité sur les conséquences résultant du mélange de différents produits.

Dans certains cas, l'ajout d'un ATAS peut être nécessaire pour assurer un comportement normal du mélange. Pour plus de précisions, rapprochez-vous de votre contact CERTIS.

PREVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation, utilisation du produit, intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pendant toute la durée d'utilisation du produit, veiller à porter une tenue de protection adaptée pour réduire l'exposition.

Pour la protection de l'opérateur, porter dans le cadre de la protection des semences dans les stations industrielles et stations mobiles (traiteurs à façon) :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :		
	MÉLANGE/ CHARGEMENT +CALIBRAGE	ENSACHAGE	NETTOYAGE
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	A usage unique*	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065 (combinaison ou ensemble veste + pantalon)	EPI vestimentaire	✓	EPI vestimentaire
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1 ou combinaison de catégorie III type 5/6	EPI partiel	✓	EPI partiel
PROTECTION RESPIRATOIRE protection respiratoire certifiée minimum P2		✓**	✓

* En cas d'intervention.

** Si le poste d'ensachage n'est pas équipé d'un système d'extraction des poussières.

Pour la **protection du travailleur (semeur)**, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DU TRAVAILLEUR (SEMEUR) PENDANT LES PHASES DE :		
	CHARGEMENT DU SEMOIR	SEMIS	NETTOYAGE DU SEMOIR
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	A usage unique*	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065 (combinaison ou ensemble veste + pantalon)	EPI vestimentaire		EPI vestimentaire
EPI PARTIEL (1) blouse ou tablier à manches longues catégorie II type PB(2) certifié EN 14605+A1 ou (2) combinaison de catégorie II type 5/6	EPI partiel (1)		EPI partiel (1) ou (2)

* En cas d'intervention sur le semoir.

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Les fûts doivent être stockés en position verticale sur leur embase.

Conserver le produit à l'abri de la lumière directe du soleil, à température ambiante, dans un endroit sec et aéré. Protéger du gel et ne pas exposer le produit à des températures supérieures à 40°C.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées/qualifiées.

Nettoyage du matériel et gestion des fonds de cuve

Ne pas laisser de bouillie prête à l'emploi dans les circuits d'application ; rincer et nettoyer soigneusement les appareils d'application aussitôt après la fin du traitement. Eliminer les reliquats de bouillie et les eaux de rinçage conformément à la réglementation en vigueur.

Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application, en conformité avec la législation.

Élimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve de l'appareil d'application. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour les gros conditionnements (cuve de 1000L), apporter les emballages vidés et fermés à un service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

CERTIS Europe B.V. est partenaire de la filière A.D.I.VALOR.



PREMIERS SECOURS

Consulter la fiche de données de sécurité.

NEGEV® - A.M.M. 2160064

ATTENTION

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P501 Éliminer le contenu et l'emballage dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe5 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, les semences traitées doivent être entièrement incorporées dans le sol ; s'assurer que les semences traitées sont également incorporées au bout des sillons.

Délai de rentrée : non applicable (traitement de semences).

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

EN CAS D'URGENCE

Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti poison le plus proche.

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (n°vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01.72.11.00.03 (Carechem, numéro d'urgence 24h/24h).

Fiche de données de sécurité disponible sur : www.quickfds.com ou sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. ou en scannant le QR code avec votre téléphone mobile.



© Marque déposée par une société du groupe ADAMA

CONDITIONNEMENT

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Bidon de 20 L	-	32 bidons = 640 L	Bidon de 20 L
Cuve de 1000 L	-	1 cuve = 1000 L	Cuve de 1000 L

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com. Distribué par Certis Europe B.V. France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5 rue Galilée – 78280 Guyancourt – Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 – www.certiseurope.fr – v2 – 04/2020.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.